

# Rapport de la commission des comptes 2001

## Composition de la commission :

Président	M. Jacques Rosselet
Vice-présidence	Mme Sylvia Morel
Rapporteuse	Mme Irène Cornali-Engel

La commission a tenu séances les 11, 19 et 26 mars 2002.

Le 11 mars, les personnes suivantes sont excusé-e-s: M. Georges Jeanbourquin, M. Didier Berberat, Mme Sylvia Morel, M. Patrick Haldimann, M. Francis Stähli, Mme Valérie Schweingruber.

Le 20 mars, M. Charles Augsburger était excusé et la présence de M. Georges Jeanbourquin, en congé maladie, a été limitée au temps de discussion des comptes de son dicastère. D'autres restrictions de présence des Conseillers communaux ont imposé une discussion ne suivant pas l'ordre de présentation des comptes. Cet ordre est cependant réintroduit ci-dessous, pour faciliter la lecture et la comparaison.

Le 26 mars, le Conseil communal est présent in corpore.

La première séance se déroule alors que la plupart des commissaires n'ont pas encore reçu les documents, pourtant postés le vendredi avec garantie d'une distribution le samedi. En ces circonstances, la première séance est donc une séance d'information, essentiellement consacrée à la présentation générale.

## PRESENTATION GENERALE

Lecture est donnée du communiqué de presse, portant sur les points les plus importants du résultat, mentionnant notamment un compte de fonctionnement présentant un excédent brut de revenus de CHF 374'821.52 et un compte des investissements faisant apparaître un montant de dépenses nettes de CHF 24'648'497.85.

La population de la Ville est en augmentation de 91 personnes. La tendance à l'augmentation se poursuit en 2002, malgré le tassement conjoncturel. Quant à l'évolution de sa structure par origine, elle se présente comme suit :

- 115 suisses
- + 18 ressortissants de l'Union européenne
- + 188 ressortissants d'autres pays.

La principale communauté étrangère locale est portugaise.

La statistique de l'emploi, sur la base d'informations récoltées au mois d'octobre, fait apparaître que le nombre d'emplois a augmenté de 479 unités, dont 357 tertiaires et 106 secondaires. Le total des personnes actives se monte à 21 658. Quant à la provenance de ces 479 postes de travail, 428 emplois sont occupés par des gens venant de l'extérieur ; les frontaliers sont 2 500. Pour l'essentiel, l'augmentation des emplois en ville a donc bénéficié à des gens domiciliés à l'extérieur, sous réserve d'une augmentation parallèle des chaux-de-fonniers travaillant à l'extérieur. Un constat peut être posé aujourd'hui : la situation de l'emploi en ville se consolide, alors que se dessinent les prémices d'un redémarrage.

L'année 2001 a été marquée par la décision populaire d'une diminution de l'indice fiscal et par l'augmentation accordée au personnel communal (1,5% dès juillet 2001). Après le scepticisme régnant à la mi-été, le résultat final constitue une bonne surprise. Il est à noter que les résultats présentés, compte tenu du nouveau système postnumerando, sont ajustés en fonction de tout ce que le service des contributions a calculé jusqu'au 31 décembre (contenu des tranches et résultats des adaptations de fin d'année sur la base de la déclaration 2000 bis).

De grandes différences ont été enregistrées sur des éléments touchés par la péréquation ou par le désenchevêtrement des tâches. On a enregistré une diminution des effets de péréquation de 1,125 millions, compensée partiellement par des différences positives de désenchevêtrement, menant à une diminution finale de CHF 676'000 (voir Annexe I).

Des changements fondamentaux ont marqué l'introduction de la nouvelle Loi sur les contributions directes (voir préambule du rapport de gestion), auxquels s'additionne la nouvelle pratique en matière de taxe. Quant à l'évolution des recettes fiscales, il est relevé que la diminution de 21,14 % pour les personnes morales répond au gonflement de ce produit en 2000 par un rattrapage. À retenir encore : la diminution du produit de la taxe foncière entraînée par la diminution des estimations cadastrales et le fait que le produit de l'impôt sur les personnes physiques est inférieur au budget, mais qu'il y a eu augmentation sur les frontaliers et sur l'impôt à la source.

Pour ce qui est de l'analyse des comptes par nature, il est relevé notamment que les charges de personnel sont en légère augmentation, due à l'évolution de l'indice du coût de la vie, mais surtout à l'augmentation accordée en juillet ; elle est due encore à une augmentation du nombre de postes. Les améliorations et détériorations des résultats des Biens, services et marchandises (BSM) sont expliqués dans l'annexe I. Les intérêts courus dans l'année figurent sous une rubrique nouvellement créée. Quant aux recettes fiscales, elles se montent à CHF 121'567'373.49, pour un budget (coefficient 106) de CHF 120'209'800.— et des comptes 2000 de CHF 127'554'918.35 (annexe II).

Pour l'hôpital, il est rappelé que le budget 2001 a été reconnu par l'Etat à un niveau supérieur. L'analyse est compliquée par l'utilisation de comptabilités différentes entre l'Etat et la commune, et les résultats selon la comptabilité de l'Etat sont remis séance tenante aux commissaires.

Au moment des questions, il est précisé que l'enlèvement des déchets ne peut influencer le résultat final, puisque sur ce point, il y a obligation légale d'équilibrer charges et revenus.

Il est précisé que la rénovation des vestiaires de la piscine a été effectuée dans les vestiaires « Hommes » après septembre, alors que celle des vestiaires « dames » sera effectuée avant la prochaine saison (grosse réduction du nombre de casiers, fonds refaits, problèmes d'étanchéité résolus).

## **DISCUSSION**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

115 Parlement des Jeunes : *Une réponse a-t-elle été donnée à la demande de faire flotter le drapeau tibétain sur les murs de l'Hôtel de Ville ?*

Le Conseil communal a fait connaître, par courrier d'octobre 2001, son opposition à cette proposition, que ce soit pour une présence durable ou éphémère. Il a laissé ouverte à une rencontre, pour rechercher une autre solution, par exemple celle de créer une place de la liberté où pourrait flotter tout drapeau de peuple opprimé. En attente d'une réponse des demandeurs.

121 Chancellerie - 51013000 *Pourquoi les dépenses quant à l'impression des rapports sont-elles très diminuées ?*

Les rapports sont dorénavant préparés par les secrétariats des dicastères concernés - charge de travail augmentée - et imprimés par l'économat, à moindre coût.

Question d'ordre général: *Il a été déclaré au Conseil général qu'une solution permettant l'utilisation de la cuisine de Polyexpo par les sociétés locales serait recherchée. Où en est-on à ce sujet ?*

Il est rappelé qu'une utilisation de la cuisine par les sociétés locales locataires de Polyexpo leur ouvrirait des perspectives de rentrées financières importantes ; une telle politique d'ouverture compromet cependant le rôle du tenancier actuel du restaurant. Un autre arrangement est en discussion qui permettrait d'augmenter les locations de la cuisine, modestes actuellement ; il consisterait à la louer, hors des manifestations, au tenancier actuel qui y confectionnerait des repas livrés à domicile.

123 Service informatique communal - 3100400 et 4361700 *De quoi s'agit-il lorsqu'il est question de « projets externes » ?*

Il s'agit de tous les travaux pour des services dans le secteur social et parapublic, basés sur des contrats de 4 ans et comprenant à la fois achat de matériel et maintenance. Quant à savoir si cette prestation est intéressante pour le SIC, il est répondu que celle-ci sera forcément effectuée par une institution de l'Entité, les usagers en question étant liés aux choix cantonaux (clients captifs) et que les prix sont calculés pour que le service soit rentable ; à vérifier à la fin des 4 ans.

## **IMMEUBLES**

205 Forêts *Une augmentation des excédents de charges est constatée. Quelles sont les perspectives d'amélioration ?*

La période d'amélioration (diminution du personnel, possibilité de coupes accrue...) s'est brutalement terminée avec le passage de Lothar. Il faudra encore 2 à 3 ans avant que le compte forestier ne puisse s'améliorer. Le prochain rapport au Conseil général en réponse au postulat des groupes libéral et radical concernant les forêts expliquera la situation.

230 Bâtiments industriels 330000 *Pourquoi un amortissement est-il effectué en 2001 alors que ce n'était plus le cas précédemment ?*

L'amortissement avait été suspendu parce que le projet était de vendre l'immeuble. La vente ne se réalisant pas, l'amortissement a été repris.

## **ACTIONS SOCIALES**

312 Crèche Beau-temps - 4361100 Contributions parents et autres répondants. *Ce montant est-il en diminution suite à une diminution de fréquentation ou suite à une baisse du niveau de revenus des parents ?*

L'effectif accueilli à la Crèche est complet et la baisse constatée est entraînée par la baisse du revenu moyen des parents, le tarif en vigueur prévoyant des coûts variant avec le niveau de revenus. Une évolution vers l'équilibre des comptes sera entraînée par l'application des nouvelles dispositions cantonales en la matière, aujourd'hui retardée par une longue discussion du règlement d'application. La future subvention cantonale, à hauteur de 20 % du salaire déterminant du personnel, sera de CHF 100 à CHF 110'000.-, ce qui pourrait compenser la perte actuelle.

Question d'ordre plus général: *Comment évolue la relocation des appartements du Châtelot et plus généralement comment se présente la situation?*

Actuellement, 3 studios sur 52 sont libres ; un projet de réunion de 2 studios en 1 appartement de 2 1/2 pièces, correspondant mieux aux attentes actuelles, est en préparation. Un rapport au Conseil général

suivra, prévoyant une réalisation progressive sur 2 ou 3 ans, au fur et à mesure des appartements vacants.

320 Hôpital

Question d'ordre général : *Peut-on faire le point des effets du nouveau système de blanchissage du linge via Blanchâtel.*

L'externalisation du blanchissage a connu un démarrage laborieux, suscitant un certain nombre de craintes : linge mal repassé, taché, endommagé. Blanchâtel a, depuis, fait un effort et les prestations sont aujourd'hui satisfaisantes. Dernier problème en date : « Blanchâtel » était écrit de manière très visible sur tout le linge (T-shirt, peignoirs...) ; suite aux réactions, la marque a été rendue plus discrète. Sur le plan financier, il y a eu une certaine économie, mais une adaptation des prix en 2001 a fait remonter le coût total. La question demeure de savoir si cela reste aujourd'hui financièrement favorable. Il est relevé que les conditions de travail n'ont pas toujours été optimales et que les services cantonaux ont dû intervenir.

Le système cantonal de financement a changé. Selon les termes du nouvel accord entre hôpitaux, Etat et assurances, celles-ci paient des forfaits par cas/service (montant fixe de CHF 2'900.- à CHF 3'800.- auquel s'ajoute d'ailleurs un même montant versé par les collectivités publiques) indépendants de la durée d'hospitalisation; s'y ajoute un montant hôtelier qui couvre les frais de séjour. Ce système a été testé en 2001 pour la première fois et est sans doute perfectible.

Une forte augmentation des médicaments et produits chimiques est enregistrée dans les 2 centres principaux du canton, due à l'utilisation de nouveaux médicaments, logiquement plus chers que les anciens, et à l'augmentation des examens de laboratoires constatée à La Chaux-de-Fonds et à Cadolles/Pourtalès. Des processus de régulations sont à l'examen.

## **INSTRUCTION PUBLIQUE**

460 CIFOM : Le CIFOM coûte moins cher que prévu, suite au transfert de formation de la filière CFC, payée par les Villes, vers les filières de maturité professionnelle en Lycées d'Enseignement Professionnel, payées par le Canton. Cela montre un attrait réjouissant de la nouvelle maturité professionnelle.

La charge résiduelle est toujours assez élevée, mais cela se réglera « spontanément », toute la formation professionnelle étant promise à cantonalisation.

Le déplacement du secteur auto au Locle est à l'état de projet. Les mécaniciens quitteront Progrès 38-40, alors que les carrossiers et les peintres en carrosserie quitteront Collège 6, pour se rendre tous à côté de l'Ecole technique du Locle à fin 2003. Les projets sont aujourd'hui décidés

et le budget défini. Il est à noter que l'augmentation du coût, de 13 millions au moment du concours à 16 millions au moment de préciser le coût de réalisation, a demandé un temps d'arrêt pour la reprise de toute l'étude. La cible de 13 millions est aujourd'hui à nouveau atteinte au prix de quelques sacrifices ; le projet demeure cependant efficace et confortable. Il est rappelé que cet investissement est le fait de la ville du Locle qui en répercute ensuite les charges par les factures de location. Parmi les péripéties récentes, il y a encore le fait que le démontage d'une partie de l'ancienne Ecole technique entraîne des surcoûts pour le démontage des plafonds en amiante (déflocage). Les problèmes rencontrés conduisent à un retard du déménagement à fin 2003, durant les vacances d'hiver 2003-2004. Le respect de cette échéance est important pour la Ville puisque les locaux laissés vides à Progrès 38-40 sont à réaménager pour la rentrée. Cela devrait pouvoir se faire dans les délais prévus, sauf peut-être pour des locaux comme la cafétéria.

#### **CULTURE – SPORTS – LOISIRS - CULTES**

501 Bibliothèque de la Ville : *Où en le projet d'extension des locaux devant mettre un terme au manque de place dont souffre cette institution ?*

Les projets sont discutés à niveau communal, dans le cadre d'une réflexion globale intégrant la question des archives de la Ville et celle des locaux scolaires, dont il serait prématuré de parler aujourd'hui. À retenir : un rapport pour une première étape de travaux à Numa-Droz viendra prochainement au Conseil général ; ce projet comprendra notamment l'édification de 4 classes « sur le toit » de Numa-Droz, 2 pour les classes enfantines déplacées du rez-de-chaussée de la Bibliothèque et 2 pour des classes supplémentaires à l'école secondaire.

#### **FINANCES**

322 1500 Intérêts passifs courus pour CHF 2'200'000.-. *Pourquoi la création de ce nouveau poste ?*

Les intérêts passifs courus n'ont jusqu'ici jamais été COMPTABILISES. Il a été décidé de le faire dorénavant et de se mettre à jour au plus vite, au fil des exercices qui le permettront. C'est la dernière modification prévue pour mettre la comptabilité à jour. Voir rapport de la sous-commission des comptes page 2.

441 1600 Part à l'impôt fédéral direct

Cette part est touchée pour la dernière fois. Le désenchevêtrement des tâches nous a en effet enlevé cette ressource, diminution compensée par le retrait d'autres charges, puisque l'objectif était la neutralité des coûts (voir à ce sujet, la remarque plus bas). En contrepartie, la commune ne contribuera plus aux prestations complémentaires de l'AVS/AI.

Questions d'ordre général : *Suite aux longues discussions quant à l'indice fiscal, une motion avait été déposée, demandant d'étudier comment appuyer des contribuables en difficulté. Où en est-elle ?*

Le sujet est en réflexion, comprenant une analyse très complète des modifications fiscales quant aux impôts communaux et cantonaux, notamment pour les bénéficiaires de rentes AVS et AI. L'analyse est encore à compléter par celle des prestations sociales. Un rapport en septembre est prévu pour le Conseil général.

*Quelle est l'origine des comptes d'insuffisance ?*

Les comptes d'insuffisance au niveau des impôts 4001200 sont le résultat de rattrapages, des revenus non déclarés et des amendes y relatives, traités par les services cantonaux.

Concernant le désenchevêtrement des tâches entre canton et communes et la péréquation : *Comment les coûts d'enlèvement de la neige sont-ils pris en compte dans le système péréquatif ? Le désenchevêtrement des tâches entre communes et Cantons n'est pas tout à fait neutre. Quel en est l'impact sur les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds ?*

Les chiffres fournis par le Canton pour l'établissement du budget ne se vérifient pratiquement jamais au moment des comptes (la liste des montants ayant subi des variations est communiquée). Notre effort fiscal intervient dans un certain nombre de montants (Subventions des traitements des écoles sur base des calculs des écoles, Etablissements pour personnes âgées, Etablissements pour enfants et adolescents, charge hospitalière, aide sociale, mesures de crises, Part à IFD, Contributions AVS/AI). Le produit de la péréquation s'est finalement révélé inférieur aux prévisions de CHF 1'125'000.--. La perte relative sur les deux postes, péréquation financière et désenchevêtrement, se monte, elle, à CHF 676'000.-. Les réactions du Canton, suite au constat de non-neutralité du désenchevêtrement sont attendues.

4276100 - Droits de superficie. *Pourquoi une différence entre budget (CHF 39'200.-) et comptes (CHF 65'658.40).*

Ce résultat a été entraîné par des ventes supplémentaires.

## **TRAVAUX PUBLICS**

716 Enlèvement des déchets non valorisables

- I. *Les intérêts déchets sont-ils une avance consentie par les différents services dans l'attente du versement des taxes ? Il y a, au compte des déchets, sous numéro 380 3600, un montant de CHF 380'000.- affecté à une réserve spéciale. Est-ce signe que le compte de la taxe déchets a été excédentaire, ce qui semble être le cas dans beaucoup de communes. Et dans ce cas, jusqu'à quand peut-on effectuer des réserves sans réadapter la taxe. Où est la limite ?*

II. *À la taxe déchets pour les personnes s'ajoute la taxe pour les entreprises : la différence entre les traitements peut-elle se faire de manière rigoureuse ?*

III. *Au niveau cantonal, la réflexion continue afin d'adapter voire revoir les orientations arrêtées. La Ville est-elle associée à ces réflexions ?*

Il est globalement répondu d'abord que la question de la taxe déchets n'est pas encore résolue. Pour preuve, le cas du recours d'une Boudrysane. En effet, Boudry avait choisi une exonération pour les étudiant-e-s jusqu'à 25 ans ; un recours a été accepté par les autorités judiciaires, lesquelles ont considéré que cette exonération conduisait à reporter la charge sur les autres contribuables, ce qui n'est pas conforme au principe du pollueur-payeur. Les conséquences de ce jugement sur nos dispositions ne sont pas encore connues. De plus, la notion de ménage pose de très grosses difficultés d'application, les données nécessaires n'étant pas disponibles et très difficiles à obtenir, protection des données obligeant. S'ajoute encore le fait que le travail avec un programme cantonal disposant de données cantonales a révélé quelques surprises de taille. Le coût administratif de la perception (traitements informatiques, engagement d'une personne) est évalué à CHF 500'000.-, soit 10% du montant perçu ! C'est finalement tout le système qu'il faudra réinterroger pour décider ou non de son maintien.

En réalité, la taxe déchets rapporte moins que ce qui était prévu au budget.

Quant aux entreprises, elles sont taxées en fonction d'un modèle tenant compte de la catégorie d'activités et du nombre d'emplois. En cas de recours ou en cas de doute, 3 pesées aléatoires sont effectuées et la taxation est définie en fonction de la moyenne des pesées. Le montant perçu auprès des entreprises à titre de taxe déchets est déduit de la charge globale à prélever par la taxe sur les ménages.

La commission s'interroge : N'y a-t-il pas eu erreur de raisonnement dans le principe d'une taxe causale dans un domaine comme celui-là. Ne vaudrait-il pas mieux refiscaliser ?

Question d'ordre général : *Les salissures de chien sont mentionnées en page 6 du rapport de gestion. Pourquoi des mesures de répression ne sont-elles pas prises parallèlement à la campagne de sensibilisation ?*

Cette campagne a permis d'enregistrer de nets progrès ; encore reste-t-il à expliquer que les sachets remplis sont à déposer dans les robidogs. Une nouvelle campagne d'éducation des propriétaires de chiens est en cours. Elle a été mise sur pied suite aux réflexions d'un large groupe de travail et prévoit, au-delà de la partie prévention, une partie sanction.

*Où en est la réflexion quant à un nouveau lieu pour l'entreposage de la neige enlevée ?*

Dans la péréquation cantonale intercommunale, le facteur qui tient compte du climat est une constante, donc indépendante des coûts réels. Quant à l'enlèvement de la neige, une nouvelle solution est recherchée, aussi proche et aussi aisée d'utilisation que la décharge actuelle, ce qui n'est pas facile.

## **POLICE**

860 Police locale – 3095000 : Mandat à des tiers. *Quels sont-ils et pourquoi cette « externalisation »?*

Il est rappelé que le budget ne pouvait tenir compte de la nouvelle structure SIS, non établie lors de l'élaboration du budget 2001.

Par manque d'effectifs, quelques tâches de police sont sous-traitées à EGS ou à Securitas. Il s'agit, en cas de grandes manifestations (Modhac, Swiss-expo...) d'assurer de grands services d'ordre nécessitant la présence d'agents sur plusieurs jours. Les missions sont alors de veiller au bon déroulement du trafic et de régler le parcage. La section « Police route » du SIS est aussi sollicitée pour des manifestations comme Carnaval, la braderie ou la Fête de mai. L'objectif est de soulager la police et de ménager ses disponibilités pour ses missions principales.

Quant au dépassement au poste Biens, Services et Marchandises (BSM) il résulte de frais supplémentaires de signalisation (budget sous-évalué) consentis pour des raisons de sécurité ou pour donner suite à des demandes de services communaux et à des plaintes d'usagers citoyens. Les « Stop Leds » de Numa-Droz sont un bon exemple de ces mesures.

## **SERVICES INDUSTRIELS**

900 Services industriels - 3803500 : Versement provision assainissement GANSA. *Pourquoi cet assainissement supplémentaire et jusqu'à quand faudra-t-il le reconduire ?*

Il est rappelé que cet assainissement (montant total et modalités) a été décidé par le Conseil général. La somme ici portée est une provision correspondant à l'annuité 2001 et 2002, soit au total CHF 1'400'000.-. Les SI ont ainsi pu provisionner la somme de CHF 2'400'000.- sur les comptes des deux derniers exercices afin de liquider au plus vite la charge annuelle résultant de cet important assainissement. Le solde de l'assainissement, qui s'élève au total à CHF 3'520'000.- a dû être payé à l'issue de l'assemblée générale de GANSA à fin février 2002.

911 3311000 Quant au réseau d'eau, le Service des communes a modifié les directives en mars 2001 concernant les amortissements. Il est dorénavant demandé que les infrastructures des SI en général, et en particulier la distribution de l'eau potable, soient amorties au taux de 5 % contre un taux de 2,5 % précédemment, raison pour laquelle, et vu le résultat positif, les amortissements au réseau d'eau ont été augmentés (plus CHF 296'465.-). A noter que, lors de l'assainissement des SI, aucun

amortissement complémentaire au service de l'eau n'avait été décidé du fait de l'effort déjà effectué du préfinancement pour la liaison Presta-Jogne.

913 3017100 Traitement du personnel du garage. *Comment entretenir correctement les véhicules lorsqu'un demi-poste n'est pas remplacé ?* Seul le lavage des véhicules est encore effectué au garage. Le titulaire du poste à 50% n'a pas été remplacé lors de son départ à la retraite. Chaque service a la responsabilité d'assumer le lavage de ses véhicules.

960 Electricité – installations - 4356000 Produit des installations intérieures. *Pourquoi cette grande différence de revenus entre budget (CHF 2'150'000.-) et comptes (CHF 1'476'052.20).*

Il s'agit du secteur commercial, et le chiffre d'affaires prévu au budget permet de dégager une marge bénéficiaire. L'objectif n'a pas été atteint aux comptes d'où le déficit enregistré. Le montant de ces revenus est néanmoins supérieur à ce qu'il était en 2000.

Il est relevé que ces activités dépendent des mandats et des contrats passés avec les clients, liés notamment à la situation conjoncturelle et aux disponibilités en effectifs. Le secteur a été réorganisé et un nouveau responsable a été engagé depuis le 1er février 2002.

972 Chauffage urbain (SSCU)

Celui-ci est bénéficiaire de CHF 105'799.25, et ce montant comprend CHF 340'000.- d'amortissements supplémentaires.

## **QUANT AU BILAN**

*Une réflexion quant à la valeur des immeubles au bilan serait utile. Elle pourrait se compléter par un tableau montrant le total des estimations cadastrales et les comparant aux valeurs inscrites au bilan.*

Les immeubles apparaissent dans le bilan à la valeur comptable. La revalorisation dans le bilan pourrait intervenir en y inscrivant la valeur cadastrale (datant de 1995). Quant à la revalorisation à la valeur vénale, elle est impossible dans un bilan, en fonction de la législation cantonale. Ces questions pourraient être abordées dans le rapport du Conseil communal concernant la vente ou non des immeubles.

*Quant aux amortissements, importants cette année et équivalents à ceux de l'année passée : où nous situons-nous par rapport aux directives cantonales ?* Ils sont exactement dans les normes fixées par le Canton, dépendant des catégories de biens. S'il y a différence entre les années, c'est qu'il y a eu réinvestissements. Il est souligné que l'Etat est devenu très pointu sur le contrôle de l'exactitude de ces montants, la comparabilité des comptes de toutes les Communes étant devenue un point très sensible avec la péréquation.

## POSITION DES PARTIS

Faut-il surseoir aux prises de position, vu l'absence de nombreux Conseillers communaux, empêchant qu'un réel échange puisse avoir lieu ? Il est décidé que non, en tenant compte du fait que ces positions, données à l'issue des débats, seront restituées dans le projet de rapport, et que les membres du Conseil communal pourront en prendre connaissance avant la séance du 26 mars. Un très court débat pourrait se tenir au tout début de la séance consacrée à l'adoption du rapport.

Les socialistes se réjouissent du bon résultat final, en rappelant la précarité de l'établissement du budget, due aux incertitudes quant aux effets du désenchevêtrement et de la péréquation. Il est de plus relevé qu'il est souvent fait mention de réformes structurelles ; il apparaît qu'un certain nombre de choses ont été faites, entraînant par exemple une diminution de la dette globale. L'équilibre demeure cependant précaire. D'ici peu, les effets de la suppression de la taxe foncière seront à compenser et il est plus nécessaire que jamais, vu la situation économique, d'insister sur l'effort de développement de la ville.

Les écologistes se déclarent globalement satisfaits par le résultat positif enregistré. Ils relèvent que la différence révèle une faible marge d'erreur (1,3 pour mille). Chiffres peu précis au moment du budget, beaucoup d'écarts positifs et négatifs : il entre une part de chance dans le résultat. Ils soulignent qu'il faut se prémunir de toute diminution de la valeur de notre patrimoine et qu'il faudra peut-être engager d'autres moyens pour promouvoir la Ville, y compris peut-être d'engager du personnel supplémentaire car beaucoup de services sont surchargés comme l'ont révélé les visites de sous-commissions. Peut-être faudra-t-il trouver d'autres sources de revenu pour que la Ville puisse vivre.

Les libéraux se déclarent globalement satisfaits. Ils relèvent que l'exercice boucle avec un petit excédent, et ce malgré la réadaptation générale des salaires, mais surtout grâce à l'augmentation des recettes fiscales par rapport au budget. Cela est de bon augure pour l'avenir, sur lequel plane la suppression de la taxe foncière, peut-être pas assez évoquée. La nécessité de réformes structurelles importantes est affirmée, tout comme l'intensification de l'effort de développement. Il est affirmé que les comptes soulèvent de nombreuses questions dont l'impact est à réfléchir et que, au vu des résultats, la population pourrait se demander pourquoi les autorités maintiennent un coefficient fiscal à 104. Il faudra mesurer l'acuité avec laquelle la population se pose cette question et les réponses indispensables à lui donner.

Les radicaux sont satisfaits du résultat positif modeste, mais relèvent que passablement d'argent - quelques millions, une fois tout additionné - a servi à alimenter des réserves. Il est rappelé comment le Conseil communal proposait d'abord un indice fiscal à 108, comment il a fallu batailler pour arriver à 106, et comment le 104 a été imposé par référendum. Le résultat positif génère donc une perplexité certaine. Dans

une telle situation, la diminution progressive de la taxe foncière aurait certainement pu être envisagée et elle devrait être amorcée. Il y a par ailleurs encore quelques réserves dont l'attribution pourrait être réfléchie.

POP-US exprime une certaine satisfaction au vu des résultats légèrement positifs, enregistrant que des retards ont pu être comblés et qu'il y a quelques réserves donnant des moyens de voir venir. Mais la satisfaction est amoindrie par la situation qui se dessine : baisse des recettes, suppression de la taxe foncière, le fait que ce bon résultat est en partie dû aux effets d'une période de haute conjoncture dont on est en train de sortir. Il faut que la ville se pose un certain nombre de défis : la fiscalité reste un obstacle, alors il faut mesurer si des baisses fiscales auraient un impact en termes d'attrait. Il ne faut cependant pas limiter l'attractivité à la seule carte fiscale, se montrer imaginatif pour le reste, mettre en valeur et faire connaître les propositions de la commission prospective... notamment jouer la carte de la nouvelle promotion économique. Mais il faudrait pour cela avoir tous le même but et mieux négocier, entre nous, les moyens à mettre en œuvre. Oui, ces comptes sont satisfaisants, mais il n'est pas possible de continuer comme cela.

Le Conseil communal rappelle combien l'incertitude était grande au moment de l'élaboration du budget, il y a deux ans. Il relève que l'année 2001 est à considérer avec prudence. Un vrai bilan des effets des nouvelles dispositions ne pourra être tiré que sur l'année 2002, lorsqu'elles auront pris pleinement effet. Il souligne que les améliorations de recettes fiscales proviennent essentiellement du produit des impôts à la source et de l'imposition des frontaliers. En ce qui concerne l'analyse structurelle initiée par une étude de l'IDHEAP, elle sera prolongée selon des propositions qui seront soumises au Conseil général dans un prochain rapport.

Au vote final, les comptes 2002 sont acceptés à l'unanimité.

Présenté pour approbation le 26 mars, le présent rapport a été accepté à l'unanimité par la commission.

La rapporteuse

Irène Cornali-Engel

La Chaux-de-Fonds, le jeudi 26 mars 2002

### **Annexes :**

- I. Estimations du désenchevêtrement et de la péréquation sur les comptes et budget 2001 (3 pages)
- II. Biens, services et marchandises
- III. 610 Contributions - Recettes fiscales